

PROTÉGER LE VÉGÉTAL, L'HOMME ET LES ANIMAUX CONTRE LES CHENILLES URTICANTES

En Pays de la Loire, **POLLENIZ** propose chaque année à ses adhérents de bénéficier d'un traitement de leurs arbres pour limiter les risques sanitaires et les dégâts sur leurs arbres.

PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET LE PATRIMOINE NATUREL

Les chenilles processionnaires du chêne consomment les feuilles de leur arbre hôte, entraînant une défoliation sévère. Ce processus affaiblit l'arbre, le rendant plus sensible aux maladies, aux ravageurs et aux conditions défavorables de l'environnement.

PRÉSERVER LA SANTÉ HUMAINE ET ANIMALE

Les chenilles processionnaires du chêne et Bombyx cul brun présentent un risque sanitaire pour l'Homme et les animaux car elles sont extrêmement urticantes à cause des poils microscopiques qu'elles ont sur le dos et qu'elles libèrent dans les airs. Ils peuvent provoquer l'apparition de plaques rouges, de cloques, de démangeaisons plus ou moins intenses chez l'Homme. Ils peuvent aussi engendrer des complications sévères en cas de contact avec les yeux (œdème, cécité...) ou avec les voies respiratoires. Chez les animaux, ils peuvent occasionner notamment des nécroses de la langue allant jusqu'à l'amputation totale ou des étouffements.

Il est donc important de lutter collectivement pour éviter une trop grande prolifération de ces chenilles auxquelles chacun peut être confronté, que ce soit dans son jardin, lors d'une balade en forêt ou simplement lors d'un pique-nique.



Cocoon de processionnaire du chêne sur le tronc de l'arbre

À QUOI RESSEMBLENT CES CHENILLES URTICANTES ?



La processionnaire du chêne

D'aspect grisâtre avec la tête noire, elle est fortement velue. Issue d'un papillon de nuit, la chenille va éclore courant avril. Grégaire, elle vit en colonies. Le jour, elle se regroupe dans des nids plaqués le long du tronc des chênes ou des branches charpentières, et la nuit, elle s'alimente du feuillage.

Chenille velue, brune avec des lignes latérales blanches, elle est facilement identifiable grâce aux deux "verrues" orangées qu'elle a sur le dos. Elle peut être très polyphage et se développer sur des essences forestières, bocagères, fruitières et ornementales sans pour autant provoquer la mortalité des arbres. Sa présence massive peut compromettre les fructifications et le développement des arbres.

Le bombyx cul brun



COMMENT BÉNÉFICIER D'UN TRAITEMENT SUR MES ARBRES ?

Pour s'inscrire à la lutte collective organisée par **POLLENIZ**, il suffit de se rendre sur www.polleniz.fr et de remplir le formulaire en ligne **avant le 29 avril 2026**. Afin d'optimiser l'efficacité du traitement, les interventions de **POLLENIZ** débuteront **mi-avril et s'achèveront fin juin** chez tout particulier s'étant inscrit sur internet. Cette campagne de lutte est biologique, sans danger pour l'Homme, les animaux et l'environnement. Le produit pulvérisé attaque le système digestif des chenilles qui l'ingèrent en même temps que le feuillage. C'est pour cela que le traitement a lieu au printemps, au moment où elles en consomment une grande quantité.

Les inscriptions pour les chenilles processionnaires du pin ne seront pas enregistrées car le traitement ne se fait pas à la même période, leur cycle de vie étant différent (traitement à l'automne).

A PROPOS DE POLLENIZ

L'association **POLLENIZ** accueille tous les propriétaires et détenteurs de produits végétaux ainsi que les opérateurs de luttes collectives et les collectivités. L'association applique le concept clé de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre des dangers sanitaires, des organismes nuisibles, des organismes émergents et des espèces exotiques envahissantes ayant des impacts négatifs sur l'environnement, la santé publique et l'économie. **POLLENIZ** a reçu le 1er février 2024, par le Préfet du Maine-et-Loire, l'agrément au titre de la protection de l'environnement (en application des articles R141-1 à R141-20 du code de l'environnement). Cet agrément permet d'être appelé à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement et d'être désigné pour siéger dans des commissions ou conseils à vocation consultative, de niveau national, régional ou départemental. **POLLENIZ** est également reconnu « Partenaires Engagés pour la Nature » par l'Office Français de la Biodiversité.